Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_127-DE

DCM DU 29 AVRIL 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.127*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **29 avril** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 23 avril 2026 - Date d'affichage : 30 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Ronan SALAÜN, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

4 excusés : Messieurs Sébastien SIMONOT, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Awena KERLOC'H.

4 pouvoirs : Messieurs Sébastien SIMONOT (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY (qui a donné pouvoir à Alain PÉCHON) et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET) et Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Maud LANGLAIS ELLEOUET).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_127-DE

CRÉDITS POUR FOURNITURES ET TRANSPORTS SCOLAIRES – MONTANTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

VU l'article L. 212-5 du code de l'Education indiquant que l'établissement des écoles publiques est une dépense obligatoire pour les communes et notamment les dépenses liées à leur fonctionnement ;

VU le Conseil Municipal du 2 avril 2026, les élus ayant voté pour un maintien du montant alloué au titre des crédits scolaires pour les fournitures scolaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2025.172 en date du 25 septembre 2025 actant les effectifs scolaires relevés dans les établissements publics de la commune ;

Madame Maud LANGLAIS ELLOUET, 3ème Adjointe en charge de la Jeunesse, Éducation et Activités périscolaires, propose à l'assemblée de ne pas augmenter le crédit par élève et de conserver les montants suivants :

- fournitures scolaires : 70 € par élève
- le crédit des transports collectifs : 12,50 € par élève

	Crédit au titre des fournitures scolaires et petit matériel	Crédit au titre des transports scolaires
Ecole Maternelle Publique	16 310 €	2 912,50 €
Ecole Primaire Publique	30 170 €	5 387,50 €
Total	46 480 €	8 300 €

Les crédits (fournitures scolaires, petit matériel et transports scolaires) sont calculés au vu du nombre d'élèves inscrits dans les écoles au 1er septembre 2025 et ne pourront pas être dépassés.

Les crédits au titre des fournitures scolaires et petit matériel, comprennent :

- Les achats auprès de la Centrale d'Achat (SCA Service Commun d'Achat)
- Frais de consommables et impression des photocopieurs
- Fichiers et manuels nécessaires aux apprentissages
- Matériels pédagogiques

Les crédits scolaires doivent permettre l'achat de l'ensemble des fournitures scolaires nécessaires et permettent également de ne pas solliciter les familles pour des achats complémentaires.

Les crédits au titre des transports scolaires doivent se faire auprès de la société titulaire du marché des transports occasionnels et réguliers de la Ville de Liffré.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_127-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les propositions du présentées ci-dessus.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr